### Qui peut adhérer à la SLEM ?

Toute personne ou structure qui souhaiterait découvrir le monde de la malacologie, participer à l'amélioration des connaissances sur ces espèces au sein d'un groupe passionné, proposer des actions pour les préserver, etc.

#### llu programme:

- > des sorties de terrain conviviales,
- > des moments d'échanges,
- > des inventaires,
- > des temps de formation.

En adhérant à l'association, vous serez informé régulièrement par mail des activités et sorties proposées.

Les sorties, animations et formations sont également disponibles en ligne via notre site internet, dans l'onglet «les rendez-vous»:

https://mollusqueslimousin.jimdo.com

N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos propositions!



### Pourquoi la SLEM ?

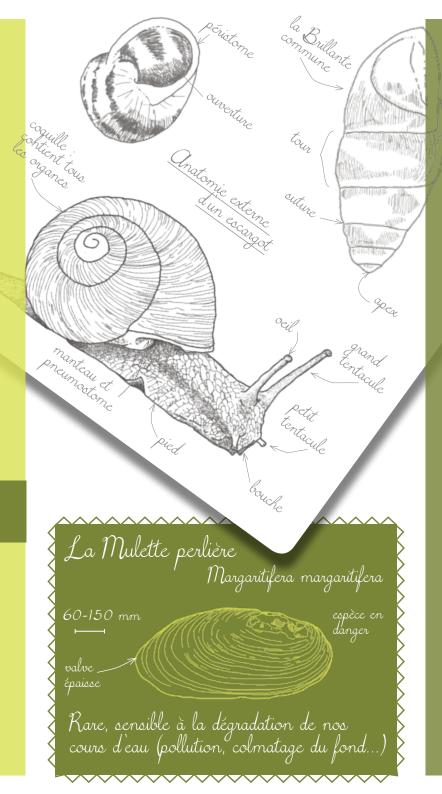
## Escargots, limaces, moules... dans l'eau douce ou sur terre ?

La France figure parmi les pays les plus riches d'Europe en mollusques continentaux en raison de la diversité des milieux naturels. On compte actuellement plus de 500 espèces de mollusques continentaux dont près de la moitié sont endémiques.

Le niveau de connaissance reste pourtant très parcellaire et les mises à jours des listes d'espèces, la description de leurs exigences écologiques et la découverte d'autres taxons sont nécessaires, notamment en Limousin, territoire particulièrement singulier et riche en habitats rares (tourbières, landes...).

# A CE JOUR 150 ESPÈCES SONT CONNUES EN LIMOUSIN.

La SLEM, association loi 1901 créée en 2015, a pour objet de regrouper les personnes intéressées par l'étude et la protection des mollusques ainsi que de leurs habitats dans les trois départements du territoire limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) et des départements limitrophes de Nouvelle-Aquitaine.



### Quels sont les objectifs de la SLEM ?

- > Créer des liens de solidarité entre les personnes intéressées par les mollusques et leur protection.
- > Promouvoir par tout moyen scientifique et d'éducation la connaissance des mollusques et de leur environnement, en particulier en organisant des sorties éducatives, en publiant plaquettes, brochures, tracts, affiches, articles etc.
- > Coopérer avec les organismes, collectivités et associations ayant des projets communs.
- > Décliner les objectifs des Plans Régionaux d'Actions en faveur des espèces de mollusques patrimoniales.
- > Informer le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), le Préfet ou tout organisme compétent d'atteintes ou de risques de menaces notables sur les mollusques et leurs habitats.